

**COMMUNE DE
VALGELON-LA ROCHETTE**
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur MERIEUX Jean-Pierre, Maire

Membres présents : Jean-Pierre MERIEUX, Annie GONTARD, Patrick CHARLES, Angélique NEFISSI, Fabien GARCIA, Elisabeth JOUTY, Jean-Loup CREUX, Nathalie SIBUÉ, Jean-Claude BENGRIBA, Joël RECORDON, Delphine LAINÉ, Christelle ETIENNE, Nadine KUZAY, Pierre DUBOSSON, Virginie TOURNIER, Christophe BOUTTE, Nadine CASTILLON, Dominique SABATIER, Cédric LARGE, Magalie BOITEL, Eric MARTINET, Jacky DONJON, Elisabeth FAVERJON, David ATEs, Véronique CHRISTOL, Jacky GACHET, Pierre VERNEY.

Absent :

Procurations : Guillaume SETA à Jean-Claude BENGRIBA, Samira BOUKERCHE à Angélique NEFISSI

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
29	15	27	2	29

Date de la convocation : 17 avril 2026

Madame Elisabeth JOUTY a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°2026/59

OBJET : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs

Le rapporteur : Jean-Pierre MERIEUX, Maire

A l'issue du renouvellement de l'assemblée, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants

Cette commission, qui se réunit une fois par an, donne chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Deux listes de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants doivent être adressées à Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques de la Savoie.

La désignation finale des membres sera faite sur tirage au sort par le directeur départemental des finances publiques.

Monsieur le Maire invite les élus qui souhaitent être inscrits dans les listes à se manifester et propose les personnes suivantes :

	LISTE 1		LISTE 2	
TITULAIRES	1	GONTARD Annie	1	GUILLET Pierre
	2	LAINÉ Delphine	2	BERLIOZ Isabelle
	3	ETIENNE Christelle	3	MANDRAY Yves
	4	CREUX Jean-Loup	4	MARCO Christelle
	5	CHARLES Patrick	5	PICARD Thierry
	6	MARTINET Eric	6	CHAMBAT Philippe
	7	GACHET Jacky	7	BRUN Daniel
	8	ATES David	8	YSARD Florence
SUPPLEANTS	9	SABATIER Dominique	9	DONJON Jacky
	10	DUBOSSON Pierre	10	VERNEY Pierre
	11	BOUKERCHE Samira	11	TRANCHANT Marcel

	12	KUZAY Nadine	12	
	13	TOURNIER Virginie	13	
	14	RECORDON Joël	14	
	15	DONJON Jacky	15	
	16	VERNEY Pierre	16	

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 1650-1 du Code Général des Impôts,

Vu la demande de Monsieur l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'adresser cette liste à Monsieur l'Administrateur général des Finances Publiques de la Savoie.

Valgelon-La Rochette, le 23 avril 2026

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 29/04/2026 et de sa publication ou notification le 29/04/2026


Elisabeth JOUTY


Jean-Pierre MERIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai